

**A l'attention du Collège des Bourgmestre  
et Echevins de Bertrix**

**Bertrix, le 20 mars 2015**

**Concerne : dépôt de deux points à l'ordre du jour du Conseil du 26  
mars 2015**

**Monsieur le Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Échevins,**

**Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du  
Conseil communal, je voudrais porter à l'ordre du jour du Conseil  
du 26 mars 2015 les deux points suivants :**

- 1. Demande d'établissement d'un cadre réglementaire pour  
l'organisation des grands feux**
- 2. Interpellation relative au règlement interdisant l'utilisation  
des rez-de-chaussées comme logement dans le premier  
tronçon de la rue de la gare**

**Vous trouverez en page suivante quelques explications  
complémentaires relatives à ces points.**

**Bonne journée.**

**Pour le groupe Ecolo,  
Jean-Pierre GRAISSE**

## **1. Demande d'établissement d'un cadre réglementaire pour l'organisation des grands feux**

L'hiver se termine, et la saison des grands feux aussi. Cette façon symbolique de dire adieu à l'hiver est une coutume bien sympathique dont nous pouvons nous réjouir. Il convient aussi de remercier tous les bénévoles qui consacrent des heures pour leur organisation. Ils sont l'une des richesses principales de notre commune.

Néanmoins, nous avons pu constater parfois certaines dérives dans la préparation de certains grands feux, comme dernièrement dans le quartier de La Bruyère : accumulation de déchets de construction, sièges recouverts de plastique, câbles électriques, plaques d'aggloméré, etc. La presse a largement donné écho de ce dérapage tant la quantité et la qualité des déchets déposés dépassait le 'raisonnable'.

**Il me semble que pour que la fête soit totale, il convient d'éviter ces dérives** qui nuisent à la santé des riverains et spectateurs, à la qualité de l'environnement et finalement à la cohésion sociale voulue par les organisateurs.

**La Commune doit donc impérativement créer un cadre pour ces organisation** afin que l'an prochain on ne revive plus ces mêmes dérives.

En novembre passé, le point 228 à l'ordre du jour du Conseil communal intitulé *Zone de Secours : adoption de consignes relatives à l'organisation d'événements particuliers* a été reporté. Il proposait une série de règles minimales de sécurité, notamment pour les grands feux.

**Le Collège peut-il s'engager à consulter les multiples organisateurs de grands feux de la Commune et revenir en Conseil communal avec une proposition de règlement précisant, pour l'organisation des grands feux de 2016, non seulement les règles de sécurité, mais aussi ce qui peut être brûlé, et ce qui ne peut pas l'être ?**

## **2. Interpellation relative au règlement interdisant l'utilisation des rez-de-chaussées comme logement dans le premier tronçon de la rue de la Gare**

Il y a quelques années, le Conseil communal adoptait un règlement interdisant la location pour des logements au rez-de-chaussée dans le premier tronçon de la rue de la Gare.

Si je me rappelle bien, la volonté était de favoriser l'installation de commerces au centre ville. Aujourd'hui, il est peut-être intéressant d'évaluer cette mesure et de voir le cas échéant si cette interdiction ne doit pas être levée.

**Mes questions :**

- **le règlement est-il toujours en vigueur ?**
- **dans l'affirmative, est-il opportun de le maintenir ?**